



Agression à la casserole



Une personne détenue a volontairement et à plusieurs reprises frappée un de nos collègues lors de l'ouverture réglementaire de sa porte à l'appel de l'après-midi du samedi.

Tenant des propos incohérents sur la coursive, malgré plusieurs injonctions, celui-ci a refusé de réintégrer sa cellule. Faisant preuve de rébellion, lors de sa mise en prévention, ce détenu s'est permis en plus de mordre notre collègue.

Résultat, nous retrouvons un collègue avec plus **de 5 jours d'ITT et de nombreuses contusions.**

Nous demandons une sanction exemplaire pour la personne détenue.

Le bureau local Force Ouvrière Justice apporte son soutien total à notre collègue et l'accompagnera dans ses démarches administratives.

